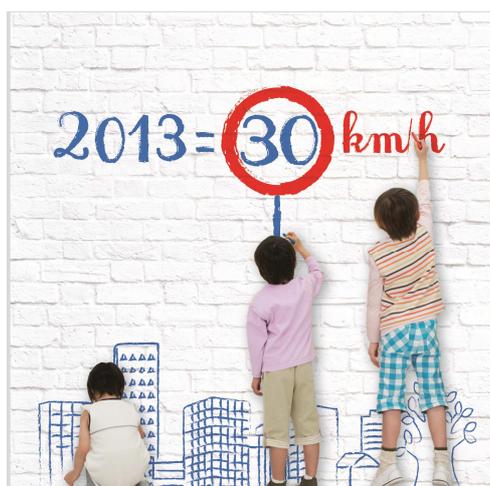


RUE DE L'AVENIR

LE BULLETIN - NUMERO N° 32 bis - novembre 2013 .

AMENDES DE STATIONNEMENT DEPENALISATION ET DECENTRALISATION POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE



Après le Sénat en juin, l'Assemblée nationale a adopté le 20 juillet la dépenalisation du stationnement. Cette mesure va permettre aux maires de fixer le montant des amendes de stationnement. Jusqu'à présent, l'amende relève en effet du droit pénal (d'où le terme de "dépenalisation"), ce qui entraîne l'unicité du tarif du PV sur tout le territoire français quelle que soit la ville, et quels que soient les emplacements. La décision du législateur, en accord avec de très nombreux élus responsables du transport, de nombreux maires et par la majorité des acteurs de la mobilité, répond à l'objectif de moduler les prix des amendes en fonction de la taille de la ville, de la vocation d'une rue, de l'heure, etc.

Cette dépenalisation traduit de fait une décentralisation de la gestion des amendes de stationnement au niveau des communes. L'objectif est de faire du stationnement un outil encore meilleur au service de la politique des déplacements urbains. La mauvaise adaptation du système apparaît bien comme une des explications du bilan médiocre quant au paiement par les automobilistes français de leur stationnement sur voirie et quant au respect des règles nécessaires au bon fonctionnement de nos villes.

Comme toujours le changement doit être expliqué pour être compris. Les explications sont insuffisantes à ce jour et les incompréhensions, voire les oppositions s'expriment fort logiquement. Certaines de ces oppositions manquent de sérieux et peuvent être aisément rejetées. Ainsi, certains, dans le contexte actuel que connaît notre pays, agitent l'argument de la mise en place d'un nouvel impôt déguisé. Disons-le simplement. Il ne s'agit ni d'un impôt déguisé ni d'un impôt non déguisé. Si on devait absolument conserver le mot « impôt » alors pourrait-on dire qu'il s'agit d'un impôt volontaire puisque seul ceux qui auront décidé d'être en infraction auront à le payer.

Il faut rappeler combien l'objectif d'un bon respect des règles est d'une très grande importance pour la ville et la vie qui va avec. Les infractions au stationnement sont souvent graves. Certaines ont un impact sur la sécurité, d'autres contreviennent à la stratégie, conforme à la loi, de réduire l'usage de l'auto, on peut mentionner enfin l'impact du stationnement sur la qualité de l'espace public.

On peut même ajouter que le respect des règles de stationnement sera profitable pour les automobilistes eux-mêmes. Cela devrait en effet améliorer la disponibilité de l'offre de stationnement par la dissuasion forte de la pratique par une minorité du stationnement « ventouse ».

Gilbert LIEUTIER

SOMMAIRE

LES NOUVELLES :	P.2
LE DOSSIER :	P.4
LES BONNES PRATIQUES :	P.6
LA TRIBUNE :	P.8



Association Rue de l'Avenir, 34 rue de l'Eglise, 75015 Paris
Tel/fax : 01 45 57 12 20
www.ruedelavenir.com
infosrda@ruedelavenir.com

L'AGENDA

! Une rencontre Rhône-Alpes organisée par le « Comité régional Rue de l'Avenir » aura lieu le 13 décembre 2013. L'objectif est à la fois de consolider le comité local et de montrer aux participants des exemples d'intégration de voies destinées aux piétons et aux cyclistes. Des visites de site auront lieu l'après midi. adebeaumont@free.fr

Une voirie pour tous, prochaine journée:

26/11 – Valorisation des centre- villes – Toulouse
pierre.boillon@developpement-durable.gouv.fr

LA VIE DES REGIONS

Picardie : « Mieux partager la rue », le 22/11/13 à Beauvais : Gilbert LIEUTIER est intervenu sur les enjeux, lors de la journée organisée par AU5V, notre correspondant, avec Vellovaque.

Bretagne : Le site d'Espace Piéton, notre correspondant local de Rennes, a été refondu.
<http://www.espacepieton.org/>

IDF : « Ville durable, ville d'enfants, ville d'avenir », 5/11/13 à Paris : Denis MOREAU est intervenu lors de l'atelier d'échange organisé par Vivacité Ile de France en partenariat avec Rue de l'Avenir et Robin des Villes.

IDF : « Bougez Malin » place de la République, les 21 et 22 septembre 2013. Rue de l'Avenir a tenu un stand lors de cette manifestation organisée par la ville de Paris où se pressaient un très grand nombre de parisiens, enfants et adultes, nombreux aussi à visiter le stand.



Des visites de quartier, côté canal Saint Martin et vers le Marais, ont permis à Rue de l'Avenir de partager avec les participants l'histoire du quartier et les nouvelles dispositions prises par la ville dans le cadre du Plan « La rue en partage ».

Les visiteurs ont pu répondre aux questionnaires et quizz préparés à leur intention.

Julien BARGETON, adjoint au Maire de Paris en charge des déplacements et de l'espace public, a visité le stand Rue de l'Avenir.



IDF : « La transformation des voies rapides urbaines en avenues », le 17/9/13 :

Une rencontre a eu lieu à Montreuil, accueillie par la ville, dans le cadre du comité de liaison régional « Code de la Rue ».

Paul LECROART (Directeur d'études à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région), Frédéric HERAN (Maître de conférences en économie à l'université de Lille 1) et Emmanuel PETIOT (Conseil Général 93) sont intervenus lors de cette matinée très riche. Des exemples impressionnants de reconquête urbaine de voies à fort trafic en Amérique du nord et en Corée ont été exposés (voir le site Rue de l'Avenir)

Cette manifestation a permis de présenter l'opération « La voie est libre » menée par un collectif d'habitants, quelques jours plus tard, dont on trouvera plus loin quelques échos.

Les rencontres « Une voirie pour tous »

- *De la voie rapide urbaine à la voie structurante d'agglomération – 16/10/13, Paris*

La refonte du recueil de normes concernant la conception des voies à fort trafic apporte des possibilités d'intégration de sections urbaines comportant des sites propres bus.

- *Rendre la ville au piéton – 17/10/13, Strasbourg*

La ville a présenté les avancées de son plan piéton. Plusieurs membres de Rue de l'Avenir ont pu participer aux ateliers, nombreux et animés.

- *Espace public – 10/10/13, Angers*

Beaucoup d'observations et d'idées intéressantes :
. Le manque de test par les usagers en particulier les motards, avant réalisation de divers dispositifs.
. La création d'un « comité consultatif piéton /cycliste » pour traiter dans le dialogue les conflits d'usages, d'un « comité de suivi et d'évaluation » en cas de modification du plan de circulation.
. En cas de chantier urbain, qui provoque des gênes pour les riverains, un pique-nique avec les ouvriers, techniciens et décideurs.
. S'intéresser aux espaces « ordinaires » qui doivent être traités avec la même qualité que les espaces urbains « phare », centraux ou touristiques.

ICE « VILLE 30 »

« 30 km/h, Redonnons vie à nos rues ».

L'Initiative Citoyenne Européenne s'est terminée le 13/11/2013.

Le nombre de signatures est loin d'être significatif par rapport à l'objectif. La France n'est pas le meilleur élève de l'Europe à ce titre. Cependant, malgré le résultat décevant du nombre des signatures, la campagne a permis de diffuser les avantages de la limitation de vitesse à 30km/h et de rallier un grand nombre de villes européennes.

La campagne Ville 30 se poursuit. Le collectif ICE s'est réuni plusieurs fois pour envisager la suite des actions, notamment dans le cadre des élections municipales.

Il a été envisagé de produire deux documents. L'un deux, qui aura une tonalité « grand public » et a fait l'objet de nombreuses contributions, est en cours de réécriture pour lui donner plus de cohérence.

L'autre document présentera un argumentaire plus technique.

Un nouveau pas en avant vers la Ville30 :

De nombreuses villes ont rejoint le « club » des villes à 30 durant les derniers mois et certaines ont avancé dans leur progression vers une ville plus apaisée.

A Dantzig, où plusieurs maires de villes polonaises importantes ont signé la charte.

A Londres, où 8 quartiers ont adopté le 30 dont la City, lieu emblématique, et où plusieurs institutions se sont déclarées en faveur de la limitation à 30

A Paris, où un tiers de la voirie est limité à 30 avec le nouveau plan "La rue en partage".

<http://ville30.org/le-concept-de-ville-30/30-kmh-et-securite/>

CONFERENCE WALK21 MUNICH

Le congrès, consacré à la marche, a réuni environ 500 personnes du 11 au 13 septembre, comprenait une journée de pré-congrès et s'est poursuivi par un évènement de rue lors du week-end suivant.



Outre les thèmes habituels de la conférence, celui de la concertation et de la participation des habitants a fait l'objet de nombreuses communications. La réflexion sur le comptage des piétons (« Measuring walking ») arrive à maturité et se poursuit par l'étude des standards et des méthodes à diffuser au niveau international pour permettre des recommandations nationales et des comparaisons.

Cette rencontre a permis de récolter de nombreuses signatures pour l'ICE dont Anne FAURE a présenté le contenu en séance plénière.



Walk21 a accueilli l'Assemblée Générale de la Fédération Internationale des Piétons

AU NIVEAU NATIONAL

Le Groupe de travail « Modes actifs » a été lancé le 3 juin par le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, Frédéric CUVILLIER.

Le groupe 2, suite du « Code de la Rue », s'est réuni deux fois. A l'issue de la première rencontre, 130 propositions ont été adressées au CERTU chargé de les recueillir et d'en faire la synthèse. Des avancées intéressantes vont être présentées aux administrations concernées. Il s'agit, notamment, d'une plus grande liberté donnée aux collectivités pour l'adoption d'une vitesse standard.

Le groupe 4, « Urbanisme et habitat », poursuit ses travaux. Cependant, le vote de la loi ALUR a anticipé sur les propositions qui avaient été faites et est parfois en retrait.

ACTUALITE JURIDIQUE

L'ordonnance sur la participation du public du 5 août 2013, exécutoire dès le 1^{er} sept. 2013, organise les modalités de la participation du public en fonction de la taille de la commune. N° 2013 – 714 du 5/8/2013 – article 7 de la charte de l'environnement : « Toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ».

L'ordonnance renforce ce droit en fixant les modalités pratiques. Parallèlement, la lutte contre les recours abusifs a aussi fait l'objet de mesures réglementaires

PROPOSITION DE PROGRAMME 2014

L'année 2013 a vu la clôture de plusieurs actions prioritaires de Rue de l'Avenir.

Notre association a été très impliquée dans l'Initiative Citoyenne Européenne pour la limitation de vitesse à 30 km/h en ville et a organisé une conférence de presse le 8/2/2013. L'ICE a été clôturée le 13/11/13.

Le groupe de travail « Ville à Vivre » a terminé ses travaux ; la participation aux commissions du Plan d'Action Modes Actifs a été assurée (min. Ecologie).

La journée annuelle de l'association, à Rennes le 14 mars 2013, organisée avec l'appui d'Espace Piéton notre correspondant local et de Rayon d'action, a réuni 150 personnes environ et a donné lieu à des communications et des débats très dynamiques.

A Rennes, visite de site avec des habitants handicapés



Action régionale 2013

IDF : Le comité de liaison régional « Code de la Rue » a donné lieu à de nombreuses rencontres à thème et à des actions à caractère pédagogique. Le financement régional a été reconduit.

Rhône-Alpes : le comité local s'est constitué et a organisé une journée le 13 décembre 2013.

Publications 2013

La charte graphique mise en place pour le site Internet a été réutilisée pour l'édition des documents :

- Fiches thématiques « Espace public et stationnement » et « L'enfant et la rue » ;
- Bulletins n°31, 32 imprimés et 32 bis numérique.

Dans les différentes rencontres où ils ont été proposés, nos documents ont eu un réel succès. Il y a donc une identité graphique qui est très repérable et qui rend les parutions plus attractives.

En 2014, il convient de renouveler les thèmes d'action et de poursuivre la consolidation de la vie de l'association en élargissant aux membres du conseil les modalités du fonctionnement collectif et d'animation du réseau.

Organisation interne 2014

L'organisation en pôles semble efficace à la condition de préciser et diffuser les contenus de chaque pôle, les responsables, la périodicité des échanges (CA).

Le « pôle opérationnel » cumulait les actions nationales et régionales et était nettement plus lourd que les autres. Il a donc été décidé de donner la compétence concernant les actions régionales à un pôle spécifique « animation et gestion du réseau » et de regrouper les tâches administratives et financières dans le pôle opérationnel.

- Pôle opérationnel, administratif et financier
- Pôle « laboratoire d'idées » et prospective
- Pôle animation des réseaux (voir plus loin)
- Pôle communication (voir plus loin)

Thématiques du laboratoire d'idées

Trois thèmes de réflexion ont été proposés par les membres du bureau et validé par le CA. Un quatrième thème a émergé des discussions du CA et concerne la concertation :

- Le rôle de la police
- Vie et mobilité hors des centres urbains
- Le rôle des places dans le tissu urbain et social
- Les méthodes de concertation.

Animation des réseaux en 2014

Le pôle « animation du réseau » devra renouveler les modalités de travail, en particulier avec les correspondants locaux. Il a donc besoin de renfort humain et de réflexion au plan organisationnel.

Il est proposé que les membres du bureau aient un rôle de référent pour les correspondants locaux en fonction d'un regroupement régional.

- Rhône-Alpes Anne Faure
- Grand-Ouest J.P. Camberlin
- Paca Gilbert Lieutier
- Sud-Ouest Denis Moreau

Concernant les secteurs est et nord, les référents sont à désigner parmi les membres du CA.

Autres réseaux :

- Villes adhérentes : Denis Moreau
- Réseau RUES : Anne Faure
- Associations partenaires A. Faure / D. Moreau

Communication 2014

Le problème qui se pose en 2014 est celui de la diffusion des documents réalisés, notamment de la stratégie à mettre en place pour interpeller les candidats aux élections municipales.

Le groupe de réflexion « Ville à Vivre » a débouché sur un texte validé. Se posent désormais deux questions : quelle forme et quelle diffusion ?

Deux nouveaux bulletins (n°33 et 34) seront édités sur papier en 2014. Deux bulletins (n°33 bis et 34 bis) diffusés par voie électronique seront postés sur le site. L'action locale y sera largement relayée sur la base des informations transmises à AF.

L'argumentaire technique Ville 30 en 8 (voir plus loin) pages sera édité avec le bulletin n° 33 au mois de janvier de façon à réduire le coût d'impression.

Le site internet de l'association fera l'objet d'un audit (SLD) puis d'une refonte éventuelle. Depuis sa création, en effet, la hiérarchie des informations a perdu sa lisibilité et une réorganisation s'avère nécessaire pour rendre le site plus accessible.

Financement des actions 2014

D'année en année les aides des différents ministères réduisent de façon significative. En 2013, un recensement des sponsors privés envisageables a été réalisé. En 2014, les contacts avec ces soutiens possibles doivent être pris. Ces aides pourraient permettre une nouvelle édition du Code de la rue et l'impression de la brochure ville 30.

Journée annuelle 2014 à Nantes

Des contacts avec Nantes Métropole ont été pris pour organiser une journée en septembre 2014. L'agglomération nantaise mène depuis de longues années des actions très innovantes et est actuellement en phase d'évaluation.



A Nantes, une Zone d'Accessibilité Limitée (ZTL à la française), une première en France.

Action régionale

En IDF, le comité de liaison régional « Code de la Rue » est reconduit.

En Rhône-Alpes, le comité régional nouvellement créé aura à définir son programme d'actions.

Un comité régional Bretagne/Pays de Loire pourrait se mettre en place : la journée de Nantes sera l'occasion de le lancer.



Inauguré à l'occasion de l'évènement « Bougez Malin » de la ville de Paris, le « kakémono » présentant l'association sera réédité pour être utilisé à l'occasion des actions régionales.

Ville 30

Le collectif des associations signataires de l'ICE « Redonnons vie à nos rues » prolonge son action au-delà de la clôture de la procédure européenne. L'objectif est de profiter des élections municipales pour sensibiliser les élus à la limitation de vitesse à 30. Deux documents sont en cours de préparation :

- argumentaire technique sur la base du document mis en forme pour la conférence de presse de février 2013 (A4 -8 pages)
- document grand public (A5 -16 pages) pour lequel les partenaires acceptent de contribuer financièrement.

Elections municipales

L'interpellation des candidats aux élections municipales concernant la limitation de vitesse à 30 en ville pourra s'appuyer sur les documents en cours de conception.

Pour donner plus de force à la proposition, il a été envisagé par le collectif Ville 30 de diffuser les documents accompagnés d'un courrier signé par les différents partenaires. La FUB a proposé une rédaction.

Concernant l'élection européenne, le collectif n'a pas encore envisagé de modalités d'action. Dans les deux cas, il reste à définir quels sont les candidats à interpeller : en fonction de la taille des communes par exemple.

REAMENAGEMENTS DE RUES, MODERATION DE LA CIRCULATION : COMMUNICATION ESSENTIELLE!

JOURNEE D'ETUDE RUE DE L'AVENIR SUISSE A NEUCHATEL



Entretien avec Dominique VON DER MUHLL, chercheuse à l'École Polytechnique de Lausanne et membre du comité, organisatrice de la journée

Comme chaque année, RUE DE L'AVENIR Suisse organise une journée d'étude qui réunit une centaine de personnes. La ville de Neuchâtel a accueilli la manifestation cette année et fait visiter ses réalisations récentes.

L'après-midi était réservé à des présentations d'exemples novateurs en lien avec le thème de la journée, deux villes à 30 – Graz (A) et Angers – ainsi que le volet communication du « modèle bernois ».

AF : Pourquoi le thème de la communication a-t-il été choisi pour cette journée d'étude 2013 ?

DVDM : Les projets touchant à l'aménagement des rues et à la gestion de la circulation soulèvent presque toujours des réactions très émotionnelles. Ils impliquent en général des changements dans les habitudes, et s'accompagnent souvent d'un objectif de modification des comportements. Dans ce contexte, la communication est essentielle, pour expliquer les projets, sensibiliser les usagers, permettre aux habitants de s'approprier un projet. Nous avons par contre constaté que les acteurs des projets se trouvent encore relativement démunis pour trouver des (bons) exemples de référence dans le domaine. Par ailleurs le volet « communication » n'est souvent pas intégré d'emblée dans les projets, et c'est le premier qui saute ou est réduit lorsque les budgets sont serrés. Il est pourtant essentiel. La journée offrait des présentations d'exemples et une occasion d'échanges sur ces questions.

AF : Quelles sont à votre avis les principales conclusions de cette journée

DVDM : La journée a été très riche, et les pistes de réflexion multiples, difficile de résumer... On pourrait mettre en évidence quelques points: l'importance de parler de sens (le pourquoi) et pas seulement de « technique » (le quoi) ; la dimension de « plaisir », moteur des changements, et l'importance de communiquer sur les prts en mode positif ; le rôle primordial des commerçants, et la nécessité de les impliquer activement dans les projets – ils peuvent en être les fossoyeurs, mais aussi les porteurs ; l'engagement nécessaire de la part des acteurs d'un projet, à la fois professionnel et personnel ; en l'absence de marge de manœuvre, renoncer à la concertation, mais pas à une bonne communication. Et peut-être aussi que communiquer, c'est aussi savoir écouter !

AF : La limitation à 30 semble bien acceptée en Suisse et plusieurs villes l'ont appliquée ; comment expliquer cette avance par rapport à la France ?

DVDM : Elle l'est plus dans les grandes villes que dans les plus petites localités, mais la situation évolue. Peut-être sommes-nous en Suisse plus influencés par les politiques venues du Nord de l'Europe – mais la zone de rencontre doit beaucoup aussi à l'expérience de la ville de Chambéry ! En fait la politique des zones à vitesse limitée a commencé de changer véritablement avec les débats générés par l'initiative « Rues pour tous », à la fin des années 90, et aussi suite à un programme national qui a permis des expérimentations pilotes à Burgdorf (BE), notamment de ce qui allait devenir la zone de rencontre. Tout cela a fait évoluer les mentalités, la loi (en 2002) puis les pratiques sur le terrain.

Une passerelle pour faciliter les liaisons à pied et à vélo dans une ville construite sur de fortes pentes



Les présentations de la journée de Neuchâtel peuvent être téléchargées sur www.rue-avenir.ch > dernière journée.

A MONTREUIL, LA VOIE EST LIBRE

A Montreuil, l'A 186 comporte une bretelle d'accès surdimensionnée qui va bientôt accueillir un tramway. La reconquête de l'espace de voirie a donné lieu à une belle fête, comme chaque année. Le collectif « La voie est libre » investit l'espace de la bretelle et y organise des animations pour défendre le projet de réduction de l'espace dédié à l'automobile.



Les adultes et enfants étaient pour chaque activité invités à participer : un manège pour enfant fonctionnait grâce aux parents qui poussaient par exemple. Un DJ pouvait offrir au public sa musique à condition qu'une personne pédale sur un vélo afin d'alimenter la sono.

Le « Cyclopototon » proposait une balade vers une île paradisiaque avec la compagnie Cuissard dans un véhicule à propulsion humaine : un conducteur, 3 passagers et 3 cyclistes.

Sur le trajet vers l'île, divers rencontres, dont une attaque d'un bande d'enfants armés d'engins en déchets recyclés. Montreuil-environnement, qui présentait le projet agri-culturel des Murs à Pêches, offrait au public des plants pour leur balcon ou jardin.



Les habitants d'une barre d'immeuble jouxtant l'autoroute à leur fenêtre ou balcon devaient se dire : "Ah si seulement ce pouvait être tous les jours comme ça !" ou "Quel bonheur d'humer un air (à peu près) respirable !

Camille PECHOUX

A ROUEN, TOUT SERA COMME HIER

Octobre 2012, l'accident d'un camion-citerne a causé la fermeture du pont « Mathilde » à Rouen pendant deux ans. Il n'y eu aucune victime mais le tablier était totalement déformé. Or ce pont autoroutier (2X2 voies), débouché de l'A28 pour traverser la Seine ouvert en 1980, supportait un trafic quotidien de 80 000 véhicules, bien qu'en plein centre-ville. Cet accident ayant eu lieu pendant les vacances scolaires de la Toussaint, les AOT craignaient une paralysie totale de la ville à la reprise des activités

Des réactions spectaculaires. Pour faire face, le préfet, les présidents de l'agglomération, du conseil général, du conseil régional et maire de Rouen ont pris en un temps record des décisions que les associations locales revendiquaient depuis longtemps et bien plus même : interdiction de circulation des PL sur les quais, création de parc relais, augmentation des fréquences des TC, distribution de titres gratuits par les commerçants, , site internet informant les automobilistes, promotion du covoiturage, augmentation des rotations des bacs, aménagement des horaires de travail, etc.

Des résultats positifs, mais la situation se dégrade. Le jour de la rentrée, stupéfaction, tout se passe bien : pas de bouchons catastrophiques mais +22% dans le BHNS qui traverse la seine, +15% pour le tramway, augmentation des ventes de VAE...

A chaque retour de vacances, les bonnes habitudes se perdent peu à peu, les bouchons reviennent, les camions réinvestissent les quais, dernièrement le maire ouvre à la circulation un site propre, les commerçants réclament un nouveau plan de circulation

L'occasion ratée, le pont refait à l'identique : D'incendie en incendie, de destruction en destruction, Rouen s'est toujours reconstruite sur ses ruines, mais à chaque fois avec une conception de l'urbanisme adaptée à une situation nouvelle qui émerge. Une pétition des associations à l'intention du président du CG, pour lui demander de transformer ce pont autoroutier en un pont urbain acceptant les bus, les vélos les piétons, rencontra un refus sans appel

L'urgence immédiate qui risque de leur valoir des reproches inquiète les élus. Ce n'est pas le cas pour les urgences non ressenties (réchauffement climatique, épuisement des ressources fossiles...). Il est possible de changer les habitudes des usagers si l'offre et l'information existent. Mais il faut une volonté politique forte pour tenir des positions impopulaires... ce n'est pas un scoop !

Jean-Paul CAMBERLIN

RETENEZ LA DATE :

**JOURNEE
RHONE-ALPES**

**LYON
13/12/2013**

**LE BUREAU DE
RUE DE L'AVENIR**

Présidente d'honneur :
Armelle POIDEVIN

Président d'honneur :
Jacques HENNEBERT

Présidente :
Anne FAURE

Vice-président :
Gilbert LIEUTIER

Vice-président :
Denis MOREAU

Secrétaire :
Jean-Paul CAMBERLIN

Trésorière :
Nicole DURAND

Membre :
Danielle DELAYE

Membre :
Christian COLLIN

Membre :
Abel GUGGENHEIM

RUE DE L'AVENIR, le bulletin
Direction de la publication :
Anne Faure

LE MOT DE JACQUES HENNEBERT



Le plaisir, enfin !

« Sans plaisir point de vie »
Nietzsche

En 2013, il a été question de plaisir, le saviez-vous ? Des philosophes, des psychiatres, des maîtres de conférences vont se réunir en Octobre 2013 à Uriage (38) pour discuter du plaisir, mais également de sagesse, d'hédonisme et bien d'autres choses. Le plaisir n'est pas un péché.

Réjouissons-nous ! A force de parler de sécurité et des dangers que l'on court dès que l'on sort de chez soi, on finit par oublier le plaisir de traverser une place, de s'y arrêter si bon nous semble, de flâner, de croiser des visages inconnus et de faire des rencontres.

L'espace public a cette vocation. Nous nous déplaçons par nécessité ou par plaisir, ou bien, ce qui est préférable, par nécessité et par plaisir.

Prendre le thé est un plaisir et une cérémonie pour certains. Prendre un verre au comptoir est un petit bonheur pour d'autres. Si l'on parle moins du plaisir de la rue, c'est parce que la ville est malade. Parce que le bruit, l'insécurité et la pollution nuisent à notre santé.

Certes, de gros progrès ont été réalisés. Les centres-ville vont mieux, leurs habitants ont parfois renoncé à la voiture, mais ceux de la périphérie n'en sont pas là.

Rue de l'avenir fait campagne pour *une ville agréable à vivre*, c'est à dire pour une ville où le plaisir peut naître.

Le plaisir a de l'avenir.

Jacques HENNEBERT



Association Rue de l'Avenir, 34 rue de l'Eglise, 75015 Paris

Tel/fax : 01 45 57 12 20

www.ruedelavenir.com

infosrda@ruedelavenir.com